

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2024/2025

115 - OGEC SFDA

37 - CHAMBRAY LES TOURS

I	Informations générales
II	Principes, règles et méthodes comptables
III	Informations sur le bilan
IV	Informations sur le compte de résultat
V	Autres informations

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2025** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 8 753 231,12

Contre 8 792 827,40 au 31/08/2024

Excédent Global 2024/2025 : 231 109,22

Contre un Déficit de -205 194,81 en 2023/2024

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
01 Septembre 2024 au 31 Août 2025.

I/ INFORMATIONS GENERALES

1) Identification de la structure, objet social, activités, moyens mis en œuvre

L'association Scolaire Saint François D'Assise est un Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique régi par la loi du 1er juillet 1901.

Elle a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, du statut de l'Enseignement Catholique en France, des décisions du Comité National de l'Enseignement Catholique, des accords conclus en son sein d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité compétente.

L'OGEC peut également se livrer à toute activité de gestion se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes leurs formes et d'une manière générale se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.

L'OGEC peut passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.

L'OGEC peut acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

Les ressources de l'association se composent :

- des contributions et participations des familles,
- des contributions, participations et subventions versées par l'état et les collectivités territoriales,
- des intérêts et revenus du patrimoine de l'association,
- du produit de sa gestion propre, et plus généralement de toutes ressources non interdites par la loi et les règlements en vigueur,
- d'une cotisation qui peut être demandée et fixée par le conseil d'administration.

2) Faits marquants de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture

A la rentrée 2024, il y a eu une ouverture de classe de 6ème "ascenseur" et d'un mastère Architecture d'intérieur et design d'espace de niveau 7 (Bac+5).

Ce dernier permet à l'OGEC d'être exonéré de taxe sur les salaires à partir du 1er septembre 2024, soit une économie de 89 k€.

Cette année, les investissements réalisés et comptabilisés représentent un montant global de 387 k€.

Ces investissements ont été financés en partie par des subventions :

- Département - Falloux 2023 pour 10 k€ (peintures des salles de classe et électricité)
- Département - Falloux 2024 pour 34 k€ (remplacement de fenêtres et relamping LED)
- subvention informatique 2023 et 2024 pour 8 k€
- Région - Subv. ASTIER 2024 pour 42 k€
- Taxe d'apprentissage 2024 et 2025 pour 52 k€

Une convocation au conseil des Prud'Hommes a été émise pour le 24 septembre 2024, demandée par l'une des salariées licenciée (assistante de direction).

Une nouvelle provision pour litige a été enregistrée dans les comptes pour un montant de 50 k€ (total 100 k€).

L'OGEC a un projet de Campus, par la réalisation de travaux de restructuration et extension sur le site de Chambray :

- 1ère tranche : construction d'une 1ère tranche du pôle numérique design, et construction du pôle sportif, réaménagements des accès de l'école élémentaire et du lycée (4 439 k€) et mobilier (100 k€).
- 2ème tranche : construction de la 2ème tranche du pôle numérique (1 883 k€)
- 3ème tranche : construction de la 3ème tranche du pôle numérique et construction du pôle logistique (3 602 k€)

Le montant total des investissements qui seront réalisés s'élève à 9 924 k€.

La 1ère tranche sera financée par un prêt UROGEC (200 k€) et un emprunt (4 339 k€).

3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2023/2024	2024/2025	Variation	%	Nombre de classes 2024/2025
37	UFA BTS NDRC MIXITE	5	6	1	20,00	0,0
38	UFA BTS CG MIXITE	4	3	-1	-25,00	0,0
39	UFA BTS ASSU. MIXITE	4	14	10	NA	0,0
40	UFA Bachelor CMD	5	12	7	NA	0,0
41	UFA Bachelor CCAB	10	10	0	NA	0,0
43	Bachelor RDPC	0	0	0	NA	0,0
46	MASTERE AIDE	0	5	5	NA	0,0
11	MATERNELLE CHAMBRAY	74	76	2	2,70	3,0
12	MATERNELLE ESVRES	50	50	0	NA	2,0
21	ELEMENTAIRE CHAMBRAY	157	149	-8	-5,10	6,0
22	ELEMENTAIRE ESVRES	112	120	8	7,14	5,0
3	COLLEGE	337	363	26	7,72	12,0
5	LYCEE GENERAL	212	215	3	1,42	7,0
4	LYCEE TECHNOLOGIQUE	45	49	4	8,89	2,0
42	B.T.S.	287	290	3	1,05	17,0
44	DN MADE	130	150	20	15,38	7,0
TOTAL ELEVES		1 432	1 512	80	5,59	61,0
Demi-pensionnaires		545	594	49	8,99	
Pensionnaires		0	0	0	NA	

4) Tableau d'évolution de l'activité en heures / centre de formation :

LIBELLE	2023/2024	2024/2025	Variation	%
BACHELOR CCAB	522,50	201,00	-321,50	-61.53
BACHELOR CMD	499,00	206,00	-293,00	-58.72
BTS Comptabilité-Gestion 2ème an	101,00	100,00	-1,00	-0.99
BTS Assurance 1ère et 2ème année	217,50	373,50	156,00	+71.72
BTS NDRC 1ère et 2ème année	328,50	347,00	18,50	+5.63
MASTER AIDE	0,00	346,50	346.5	NA
TOTAL	1 668,50	1 574,00	-94.5	-5.66

5) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2023/2024	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2024/2025	Variation	%
Ensemble Scolaire Saint François D' Assise	40,00	40,00	0,00	+0.00
TOTAL	40,00	40,00	0,00	+0.00

6) Evolution du parc immobilier

* Surface Totale Développée : 6 769,00 m²

- Surface Pédagogique : 4 706,00 m²
- Surface non Pédagogique : 2 063,00 m²

* Surface Totale Développée Collège : 2 218 m²
- Surface Pédagogique : 2 195 m²
- Surface non Pédagogique : 23 m²
* Surface Totale Développée Ecole Chambray : 1 427 m²
- Surface Pédagogique : 1 224 m²
- Surface non Pédagogique : 203 m²
* Surface Totale Développée Ecole d'Esvres : 783 m²
- Surface Pédagogique : 759 m²
- Surface non Pédagogique : 24 m²
La surface totale développée du Groupe Scolaire est de 11 197 m²
dont surface de la cafétéria pour 2023/2024 de +281 m².

7) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
Bâtiment 1ère tranche Chambray Lycée	Bail commercial 1ère tranche	01/01/1997	12 ans	Fin le 31/12/2008 En cours de négociation pour un Commodat
Bât Chambray 2ème Tranche Lycée	Bail à construction			Contrat non communiqué (Immobilière St Pierre de Touraine)
Bât B Chambray Lycée		01/09/2012		Contrat non communiqué (Immobilière St Pierre de Touraine)
Collège St Etienne	Bail Commercial	02/11/1993	11 ans et 10 mois	Le bail s'est terminé le 31/08/2005 Pas de nouveau contrat (Ensemble Immobilière St Pierre de Touraine)
Ecole Marie de L'Incarnation	Bail à loyer	01/01/1996	12 ans	Propriétaire Immobilière St Pierre de Touraine Fin du bail à loyer le 31/12/2007 Plus de loyer depuis septembre 2010
Ecole Ste Thérèse Esvres	Bail à loyer	01/08/1991	9 ans	Propriétaire : ISPT Aucun document transmis
Cafétéria Lycée et Post-bac	Bail à construction	01/09/2020	30 ans	Bailleur : ISPT Bail à construction signé le 15/12/2020

II/ Principes, règles et méthodes comptables

1) Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août N ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2023) définie et publiée par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

III/ informations sur le bilan

1) Bilan ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	39 396,32	3 576,00	0,00	0,00	42 972,32
Terrains (y compris agencements et aménagement de terrains)	25 406,93	0,00	0,00	0,00	25 406,93
Constructions	8 905 449,55	0,00	0,00	0,00	8 905 449,55
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 057 950,75	226 691,53	1 857,12	0,00	2 282 785,16
Autres immobilisations corporelles	2 093 955,26	156 593,92	0,00	0,00	2 250 549,18
Immobilisations corporelles en cours	0,00	19 662,00	0,00	0,00	19 662,00
TOTAL	13 122 158,81	406 523,45	1 857,12	0,00	13 526 825,14

Parmi les acquisitions principales :

- acquisition de matériels pour la Restauration et la Cafétéria (58 006,20 €)
- achat de photocopieurs pour divers secteurs (8 139,92 €)
- acquisition de divers matériels, dont du matériel pour le DN MADE (30 916,95€) et pour le lycée et ES (16 472,40 €)
- achat d'une station graphique 3D pour l'ES et ALTERNANCE (17 378,86€)
- réfection des peintures et électricité des classes du collège (50 893,47 €)
- remplacement de 19 fenêtres au Collège (31 214,69 €)
- réfection des locaux du Bat. A, dont sols des classes et amphithéâtre (51 628,90 €)
- matériels Taxe d'apprentissage (52 009,81 €)
- travaux sur le site de l'Ecole Chambray (17 321,71 €)

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	35 019,40	4 102,37	0,00	0,00	39 121,77
Agencements et aménagements de terrains	25 406,93	0,00	0,00	0,00	25 406,93
Constructions	3 773 245,48	284 380,39	0,00	0,00	4 057 625,87
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 571 231,59	149 417,73	1 857,12	0,00	1 718 792,20
Autres immobilisations corporelles	1 302 999,39	137 012,02	0,00	0,00	1 440 011,41
TOTAL	6 707 902,79	574 912,51	1 857,12	0,00	7 280 958,18

c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/09/2024	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/08/2025
Participations et créances rattachées	108 763,00	2 150,25	0,00	110 913,25
Autres titres immobilisés	555,00	0,00	555,00	0,00
Prêts et autres immobilisations financières	44 368,09	370,00	2 578,58	42 159,51
TOTAL	153 686,09	2 520,25	3 133,58	153 072,76

dont remboursement PS CA Ecole ESVRES : 555,00 €

dont remboursement Action Logement (Effort construction 2004) : 2 578,58 €

d. Les Stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks d'approvisionnements et de fournitures destinées à la vente.
Les stocks sont évalués à la valeur actuelle qui correspond à la valeur d'achat des marchandises.

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Stocks et en-cours	7 453,25	5 566,97	-1 886,28	-25.31

e. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

	MONTANTS				PROVISIONS			
NATURE	2023/2024	2024/2025	Variation	%	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Avances et acomptes versés sur commandes	11 122,88	4 797,62	-6 325,26	-56.87	0,00	0,00	0,00	NA
Créances clients, usagers et comptes rattachés	105 501,98	165 658,78	60 156,80	+57.02	16 846,70	24 731,33	7 884,63	+46.80
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00	0,00	NA
Autres créances	353 570,77	530 041,17	176 470,40	+49.91	0,00	0,00	0,00	NA
TOTAL	470 195,63	700 497,57	230 301,94	+48.98	16 846,70	24 731,33	7 884,63	+46.80

f. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti".
Seules les moins - values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2023/2024	2024/2025	Variation	%	plus ou moins valeur latente
Sicav	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

g. Comptes de régularisation Actif

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Charges constatées d'avance	117 736,82	82 835,26	-34 901,56	-29,64
TOTAL	117 736,82	82 835,26	-34 901,56	-29,64

2) Bilan PASSIF :

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Fonds propres sans droit de reprise	334 174,22	0,00	0,00	334 174,22
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	181 972,88	0,00	0,00	181 972,88
Comptes de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	3 253 976,34	0,00	205 194,81	3 048 781,53
Excédent ou déficit de l'exercice	-205 194,81	436 304,03	0,00	231 109,22
Sous total : Situation nette	3 564 928,63	436 304,03	205 194,81	3 796 037,85
Fonds propres consommables	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	1 753 937,59	134 083,49	155 704,04	1 732 317,04
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	5 318 866,22	570 387,52	360 898,85	5 528 354,89

Subventions d'investissements :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Subvention acquises au titre de l'exercice 2024/2025 :

FALLOUX DEPARTEMENT Collège 2023 : 10 587.60 €
FALLOUX DEPARTEMENT Lycée 2024 : 34 287.72 €
Subvention Informatique 2023, 2024 et 2025 : 7 540.00 €
ASTIER REGION 2024 : 42 089.00 €

Des subventions d'investissements sont assorties d'un droit de reprise en fonction des termes de la convention signée avec l'Etat, les collectivités territoriales ou autres établissements publics. Le montant de ce droit de reprise au 31/08/2025 est de 1 076 052.42 €.

Affectation de résultat 2023/2024 :

L'assemblée générale en date du 11/02/2025 a approuvé les comptes. Le résultat déficitaire de 205 194,81 euros a été affecté en report à nouveau.

b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Provisions pour risques	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Autres provisions pour charges	80 667,38	19 135,80	16 048,80	17 697,60	0,00	66 056,78
TOTAL	130 667,38	69 135,80	16 048,80	17 697,60	0,00	166 056,78

Nouvelle provision pour litige Prud'homal +50 k€
4 départs en retraite sur l'exercice

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/08/2025 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Fonds dédiés

Ce sont des rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Projet(s) défini(s)	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice (compte 789)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (compte 689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
ASSODEC Collège - Cablage Informatique	20 000,00	4 553,42	2 000,00	0,00	2 553,42
UROGEC Solidarité EST	20 000,00	8 334,25	2 000,00	0,00	6 334,25
APEL EMI - Mobilier Garderie	1 380,16	274,13	138,02	0,00	136,11
FSM EMI - Préau	16 593,70	14 909,77	663,75	0,00	14 246,02
ASSODEC Réfectoire EMI	10 000,00	7 972,61	1 000,00	0,00	6 972,61
APEL EMI - Structure Pédagogique	5 460,00	5 077,05	546,00	0,00	4 531,05
APEL EMI - Projet Numérique	2 947,20	2 808,32	589,44	0,00	2 218,88
FSM Structure Pédagogique	4 645,00	4 319,21	464,50	0,00	3 854,71
FSM Cour Ecole Esvres	9 215,00	8 925,93	460,75	0,00	8 465,18
TOTAL	90 241,06	57 174,69	7 862,46	0,00	49 312,23

d. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début d'exercice au 01/09/2024	Montant en fin d'exercice au 31/08/2025	Variation		Echéance	
			Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts obligatoire et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 307 977,01	2 042 583,71	-265 393,30	-11.50	2 042 583,71	0,00
Emprunts et dettes financières	208 064,00	168 832,00	-39 232,00	-18.86	168 832,00	0,00
Sous total : dettes financières	2 516 041,01	2 211 415,71	-304 625,30	-12.11	2 211 415,71	0,00
Avances et acomptes reçus	291 496,47	303 706,23	12 209,76	+4.19	303 706,23	0,00
Dettes fournisseurs	150 657,94	201 182,83	50 524,89	+33.54	201 182,83	0,00
Dettes des legs et donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	158 254,55	153 585,23	-4 669,32	-2.95	153 585,23	0,00
Dettes sur immobilisations	45 360,96	50 404,26	5 043,30	+11.12	50 404,26	0,00
Autres dettes	106 807,86	43 287,64	-63 520,22	-59.47	43 287,64	0,00
Sous total : autres dettes	752 577,78	752 166,19	-411,59	-0.05	752 166,19	0,00
TOTAL	3 268 618,79	2 963 581,90	-305 036,89	-9.33	2 963 581,90	0,00

e. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Produits constatées d'avance	17 500,00	45 925,00	28 425,00	0,00
TOTAL	17 500,00	45 925,00	28 425,00	0,00

Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE (n-1) 2024	TAXE (n) 2025
A nouveau 1er septembre (n-1) 2024 :			
Report 1er janvier (n) 2025 :			1 922,63
Taxe Reçue sur l'exercice :	52 682,40	23 079,89	29 602,51
Utilisation d'équipement : (Compte 131810)	52 009,81	20 484,67	31 525,14
Utilisation de fonctionnement : (Compte 748200)	672,59	672,59	
<i>Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2024</i> <i>(solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)</i>		1 922,63	
Reliquat au 31 août (n) 2025 : (compte 487810)			

IV/ Information sur le compte de résultat

1) Information sur les concours publics et les subventions

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 a mis en évidence une nouvelle catégorie de produits appelés « concours publics » et comptabilisés en comptes 73.

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Concours publics et subventions obtenus en cours de l'exercice (en €)	Exercice N-1 2023/2024	Exercice N 2024/2025
Aides à l'emploi	6 960,00	3 500,00
Forfaits d'externat	1 599 362,10	1 683 993,50
dont forfait Etat	565 968,67	595 720,01
dont forfait Région	737 042,43	781 952,49
dont forfait Département	156 996,00	162 681,00
dont forfait Communes et groupements de communes	139 355,00	143 640,00
Concours publics affectés à la formation professionnelle conti	0,00	0,00
Autres concours publics	0,00	0,00
Sous-total : concours publics	1 606 322,10	1 687 493,50
Subventions État	6 120,00	0,00
Subventions Région	3 500,00	4 500,00
Subventions Département	9 734,00	10 388,00
Subventions Communes et groupements de communes	0,00	0,00
Autres subventions d'exploitation	20 702,43	24 552,85
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	19 302,19	21 360,26
dont autres subventions (à détailler)	0,00	2 520,00
Report de subventions	0,00	0,00
Sous-total: subventions d'exploitation	40 056,43	39 440,85
TOTAL	1 646 378,53	1 726 934,35

2) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Rémunération des Dirigeants

Nombre de Dirigeants	Exercice Scolaire 2024/2025		
	Total Rémunérations brutes annuelles hors avantages en nature (A)	Total brut des avantages en nature (B)	Total rémunérations brutes (A + B)
2	114 484,68	0,00	114 484,68

3) Honoraires du Commissaire aux comptes :

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	17 214,00
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	0,00
TOTAL	17 214,00

4) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels (171 395,43)

- Quote-part d'amortissement des subventions :	142 244,58 €
- Quote-part d'amortissement TA :	25 892,18 €
- Chèques annulés car non encaissés :	298,58 €
- Produits sur exercices antérieurs :	2 008,28 €
- Divers :	951,81 €

Les Charges Exceptionnelles (8 992,90)

- Perte denrées suite panne congélateur :	6 197,07 €
- Annulation PAR subvention OFAJ déjà comptabilisée :	2 020,00 €
- Divers :	775,83 €

V/ Autres informations

1) Engagements financiers donnés et reçus

A la suite de l'absorption de l'Association La Branchoire par l'Immobilière St Pierre de Touraine (ex TMA), et à la renégociation de l'emprunt au Crédit Mutuel, c'est l'Association Propriétaire qui devient caution solidaire pour sûreté et garantie de paiement par l'emprunteur de toutes les sommes dues au titre du crédit souscrit auprès du Crédit Mutuel d'un montant initial de 2 800 k€. Solde de l'emprunt au 31/08/2025 : 870 k€.

L'ISPT est caution d'un emprunt accordé par l'UROGEC à l'école d'Esvres.
Capital restant dû au 31/08/2025 : 0 k€.

Aucune garantie de mentionnée pour les deux nouveaux emprunts du crédit Lyonnais.

L'ISPT est caution solidaire de l'emprunt accordé par l'UROGEC, en financement des travaux de la cafétéria, dont la convention a été signée en mars 2023 pour un montant de 200 k€ et sur une durée de 10 ans. Les fonds ont été reçus début septembre 2023.
Capital restant dû au 31/08/2025 : 155 k€.

2) Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Le nouveau règlement ANC 2018-06 impose le recensement et la comptabilisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires en nature.

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	VARIATIONS	%
PRODUITS D'EXPLOITATION					
COTISATIONS	LA	21 865,52	5 873,50	-15 992,02	-73.14 %
VENTES DE BIENS ET SERVICES	LB	2 734 268,47	3 044 006,70	309 738,23	11.33 %
Ventes de fournitures et matériels	LB1	27 573,17	30 061,60	2 488,43	9.02 %
Contributions et prestations familles	LB2	2 706 695,30	3 013 945,10	307 249,80	11.35 %
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	LE	1 699 115,44	1 754 238,19	55 122,75	3.24 %
Concours publics et subventions d'exploitation	LE1	1 646 378,53	1 726 934,35	80 555,82	4.89 %
Ressources liées à la générosité du public	LE3	100,00	200,00	100,00	100.00 %
<i>Dons manuels</i>	LE31	100,00	200,00	100,00	100.00 %
Contributions financières	LE4	52 636,91	27 103,84	-25 533,07	-48.51 %
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	LF	11 142,83	39 448,81	28 305,98	-
UTILISATION DES FONDS DEDIES	LG	7 119,91	7 862,46	742,55	10.43 %
AUTRES PRODUITS	LH	6 681,08	4 409,51	-2 271,57	-34.00 %
TOTAL I		4 480 193,25	4 855 839,17	375 645,92	8.38 %
CHARGES D'EXPLOITATION					
ACHATS DE FOURNITURES ET MATERIELS REVENDUS	MA	20 839,13	26 843,02	6 003,89	28.81 %
VARIATIONS DE STOCKS	MB	-1 776,80	1 533,56	3 310,36	-
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	MC	2 231 460,15	2 202 727,09	-28 733,06	-1.29 %
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	ME	123 508,33	34 982,61	-88 525,72	-71.68 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS	MF	1 335 888,85	1 377 629,54	41 740,69	3.12 %
CHARGES SOCIALES	MG	474 471,73	496 810,35	22 338,62	4.71 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	MH	576 372,98	588 499,55	12 126,57	2.10 %
DOTATIONS AUX PROVISIONS	MI	65 101,10	69 135,80	4 034,70	6.20 %
REPORT EN FONDS DEDIES	MJ	22 267,20		-22 267,20	-100.00 %
AUTRES CHARGES	MK	8 406,70	10 702,43	2 295,73	27.31 %
TOTAL II		4 856 539,37	4 808 863,95	-47 675,42	-0.98 %
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-376 346,12	46 975,22	423 321,34	-
PRODUITS FINANCIERS					
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	NC	36 569,04	53 551,39	16 982,35	46.44 %
TOTAL III		36 569,04	53 551,39	16 982,35	46.44 %
CHARGES FINANCIERES					
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	OB	27 481,18	24 224,21	-3 256,97	-11.85 %
DIFFERENCE NEGATIVE DE CHANGE	OC	131,31		-131,31	-100.00 %
TOTAL IV		27 612,49	24 224,21	-3 388,28	-12.27 %
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)		8 956,55	29 327,18	20 370,63	-
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		-367 389,57	76 302,40	443 691,97	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	PA	16 273,60	3 258,67	-13 014,93	-79.98 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	PB	161 361,32	168 136,76	6 775,44	4.20 %

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025	EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	VARIATIONS	%
TOTAL V	177 634,92	171 395,43	-6 239,49	-3.51 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTIONQA	8 438,36	8 992,90	554,54	6.57 %
TOTAL VI	8 438,36	8 992,90	554,54	6.57 %
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	169 196,56	162 402,53	-6 794,03	-4.02 %
Participation des salariés aux résultats				
TOTAL VII				-
IS des personnes morales non lucratives				
IS DES PERSONNES MORALES NON LUCRATIVESSA	7 001,80	7 595,71	593,91	8.48 %
TOTAL VIII	7 001,80	7 595,71	593,91	8.48 %
Total des produits (I+III+V)	4 694 397,21	5 080 785,99	386 388,78	8.23 %
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 899 592,02	4 849 676,77	-49 915,25	-1.02 %
5- EXCEDENT OU DEFICIT	-205 194,81	231 109,22	436 304,03	-
Contributions reçues				
TOTAL				-
Emplois des contributions reçues				
TOTAL				-

B. BILAN SIMPLIFIE

115 - OGEF SFDA
1 RUE HORIZON VERT
CS40601
37170 CHAMBRAY LES TOURS

BILAN ACTIF SIMPLIFIE

BILAN ACTIF au 31/08/2025	Exercice N-1		Exercice N		Variations
	NET 2023/2024	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET 2024/2025	
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES A1					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs AG/AH	4 376,92	42 972,32	-39 121,77	3 850,55	-526,37
IMMOBILISATIONS CORPORELLES A2					
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains) AQ/AR		25 406,93	-25 406,93		
Constructions AS/AT	5 132 204,07	8 905 449,55	-4 057 625,87	4 847 823,68	-284 380,39
Installations techniques, matériel et outillage AU/AV	486 719,16	2 282 785,16	-1 718 792,20	563 992,96	77 273,80
Autres immobilisations corporelles AW/AX	790 955,87	2 250 549,18	-1 440 011,41	810 537,77	19 581,90
Immobilisations corporelles en cours AY/AZ		19 662,00		19 662,00	19 662,00
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES A3					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES B1					
Participations et créances rattachées BC/BD	108 763,00	110 913,25		110 913,25	2 150,25
Autres titres immobilisés BE/BF	555,00				-555,00
Prêts BG/BH	44 004,09	41 525,51		41 525,51	-2 478,58
Autres immobilisations financières BI/BJ	364,00	634,00		634,00	270,00
TOTAL I	6 567 942,11	13 679 897,90	-7 280 958,18	6 398 939,72	-169 002,39
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN-COURS CA/CB	7 453,25	5 566,97		5 566,97	-1 886,28
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES CC	11 122,88	4 797,62		4 797,62	-6 325,26
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES CE/CE	88 655,28	165 658,78	-24 731,33	140 927,45	52 272,17
CREANCES RECUES PAR LEGS OU DONATIONS CF/CG					
AUTRES CREANCES CH/CI	353 570,77	530 041,17		530 041,17	176 470,40
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT CJ/CK					
DISPONIBILITES CM	1 646 346,29	1 590 122,93		1 590 122,93	-56 223,36
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CN	117 736,82	82 835,26		82 835,26	-34 901,56
TOTAL II	2 224 885,29	2 379 022,73	-24 731,33	2 354 291,40	129 406,11
Ecarts de conversion Actif (V)					
ECARTS DE CONVERSION ACTIF FA					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	8 792 827,40	16 058 920,63	-7 305 689,51	8 753 231,12	-39 596,28

BILAN PASSIF SIMPLIFIE

BILAN PASSIF au 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	Variations
FONDS PROPRES				
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	GA2	334 174,22	334 174,22	
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	GA	334 174,22	334 174,22	
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	GB			
ECARTS DE RÉÉVALUATION	GC			
Réserves pour projet de l'entité	GD2	181 972,88	181 972,88	
RÉSERVES	GD	181 972,88	181 972,88	
COMPTES DE LIAISON	GE			
REPORT À NOUVEAU	GF	3 253 976,34	3 048 781,53	-205 194,81
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	GG	-205 194,81	231 109,22	436 304,03
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)		3 564 928,63	3 796 037,85	231 109,22
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	GH			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	GI	1 753 937,59	1 732 317,04	-21 620,55
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	GJ			
TOTAL I		5 318 866,22	5 528 354,89	209 488,67
FONDS REPORTES ET DEDIES				
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS	HA			
FONDS DÉDIÉS	HB	57 175,01	49 312,55	-7 862,46
TOTAL II		57 175,01	49 312,55	-7 862,46
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES	IA	50 000,00	100 000,00	50 000,00
PROVISIONS POUR CHARGES	IB	80 667,38	66 056,78	-14 610,60
TOTAL III		130 667,38	166 056,78	35 389,40
DETTES (1)				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS (TITRES ASSOCIATIFS)	JA			
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	JB	2 307 977,01	2 042 583,71	-265 393,30
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	JC	208 064,00	168 832,00	-39 232,00
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS	JD	291 496,47	303 706,23	12 209,76
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	JE	150 657,94	201 182,83	50 524,89
DETTES DES LEGS OU DONATIONS	JF			
DETTES FISCALES ET SOCIALES	JG	158 254,55	153 585,23	-4 669,32
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	JH	45 360,96	50 404,26	5 043,30
AUTRES DETTES	JI	106 807,86	43 287,64	-63 520,22
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	JK	17 500,00	45 925,00	28 425,00
TOTAL IV		3 286 118,79	3 009 506,90	-276 611,89
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)				
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	KA			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		8 792 827,40	8 753 231,12	-39 596,28

(1) Dont à plus d'un an 1 909 641,58

Dont à moins d'un an 1 099 865,32

> Rapport sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OGEC SFDA relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OGEC SFDA à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous relevons :

- La comptabilisation des subventions d'investissements reçues en fonds propres. Nous avons vérifié la conformité de la comptabilisation conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03 et n°2018-06.
- La constitution d'une provision pour indemnité de départ à la retraite (Cf. paragraphe Provisions pour risques et charges de l'annexe). Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- La constitution d'une provision pour risques prud'homaux (Cf. paragraphe Provisions pour risques et charges de l'annexe). Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

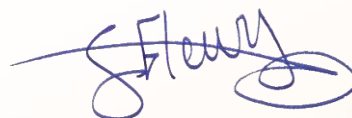
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Fondettes,
Le 30 janvier 2026

Pour la S.A.S. RBA
Commissaire aux Comptes



Sandrine FLEURY